

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 15 Décembre 2021** à 18h15 Salle des Fêtes, 10 Rue Jean Jaurès à Lauwin Planque que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 32

Absents : 5

Procuration : 8

Etaient présents (délégués titulaires) : 30

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Frédéric DELANNOY - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Muriel DOUDOK - Alain DUPONT - Christine ERADES - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Pascal JUMEAUX suppléant de Salvatore DE CESARE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 8

Pour la CCCO : Julien QUENNESSON donne pouvoir à Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe DUMONT donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Yaël CZUPRYNA - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Damien FRENOY donne pouvoir à Claude HEGO - Karim BACHIRI donne pouvoir à Jamila MEKKI - Maryline LUCAS donne pouvoir à Rodrigue LEBLAN.

Etaient absents et excusés : 5

Pour la CCCO : Eric MOREAU.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Reine Elise CARLIER - Franck VALEMBOIS.

OBJET : SOUTIEN FINANCIER A APF France HANDICAP

Madame TANCA précise que notre réseau de transport n'est à ce jour, pas accessible à tous en tout point : le travail de mise en accessibilité progressive des arrêts de bus a été mené selon l'agenda de programmation du réseau et se poursuit aujourd'hui. Par ailleurs, le transport de substitution n'est également pas développé : l'APF assure ainsi une prise en charge complémentaire du transport PMR/UFR à l'échelle de notre territoire.

L'association APF France Handicap demande dans l'attente d'un réseau accessible, un soutien financier de 12 000 € pour 2021.

Cette subvention a vocation à apporter un soutien financier aux déplacements des adhérents de l'APF à l'intérieur du ressort territorial du SMTD et pour des trajets non desservis ou inaccessibles aux PMR par le réseau EVEOLE (quais ou véhicules non accessibles). L'association propose également un important travail d'accompagnement auprès de ses adhérents (notamment pour toutes les démarches administratives) et de soutien psychologique.

Par ailleurs, le versement de cette subvention représente un enjeu important pour l'APF car elle conditionne l'équilibre financier de l'Association.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 1^{er} Décembre 2021.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider l'attribution de cette subvention de 12 000 € à l'association APF France Handicap pour l'année 2021

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 40

Suffrage exprimé : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE l'attribution de cette subvention de 12 000 € à l'association APF France Handicap pour l'année 2021.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Yaël CZUPRYNA